

### COMPLEXE RELIGIEUX À SAINT-PIERRE DE COLOMBIER : 3 ANS APRÈS L'OBTENTION DU PERMIS DE CONSTRUIRE OÙ EN EST-ON ?

- ➔ **octobre 2020 : l'État suspend les travaux**
- ➔ **février et mai 2021 : le Tribunal administratif confirme la suspension**
- ➔ **mars 2021 : le Vatican rejette le projet d'édifice religieux**
- ➔ **2022 : la FMND s'obstine ?**

En décembre 2018, la Famille Missionnaire Notre-Dame obtenait un Permis de construire pour un projet de complexe religieux démesuré sur la commune de St Pierre de Colombar.

**Non seulement la FMND n'a sollicité aucune dérogation au titre des espèces protégées mais en plus de cela, les fausses déclarations dans les documents du permis lui ont semblé-t-il permis d'être dispensée d'étude d'impact environnemental.**

**En octobre 2020, un arrêté préfectoral la mettait en demeure de régulariser la situation administrative dans les 10 mois suivants et suspendait les travaux.**

Le Tribunal administratif de Lyon confirmait cet arrêté et la suspension des travaux en mai 2021.

**10 mois plus tard : rien à l'horizon. 14 mois plus tard : toujours rien.**

**Pourquoi la FMND ne produit-elle pas les documents demandés dans l'arrêté afin que l'État puisse statuer sur le projet avec des éléments tangibles et respectant la réglementation en vigueur ?**

On ne saura jamais rien de la réalité de la destruction de la biodiversité opérée par les premiers travaux puisque les nombreux « oublis » et « erreurs » de ses déclarations, lui ont permis d'être dispensée de fournir une étude environnementale quatre saisons, mais pourquoi la FMND ne veut-elle pas, une fois encore, se conformer à la loi ? Elle a fait appel du jugement du TA et va certainement épuiser toutes les voies de recours pour tenter de maintenir ses orgueilleuses constructions.

**Désavouée par le Vatican et l'Evêque sur ce projet démesuré en mars 2021, la FMND est encore et toujours en défaut vis-à-vis de la loi. Comment peut-elle encore porter un tel projet dans le contexte actuel de désaveu hiérarchique, de problèmes environnementaux et du Plan Local d'Urbanisme intercommunal en cours de finalisation qui veut préserver les terres plates sur le territoire ?**

La FMND s'honorerait à retirer ce projet d'un autre âge\* plutôt que de persister dans cet aveuglement qui détruit non seulement l'environnement mais aussi le vivre ensemble d'un village et d'une vallée.

**L'Association "Pour l'avenir de la vallée de la Bourges", reconnue par la justice administrative comme ayant un intérêt à agir dans ce dossier, est déterminée à faire annuler ce projet et demande que l'arrêté préfectoral soit respecté.** Nous nous apprêtons d'ailleurs à engager des procédures juridiques pénales pour que des enquêtes soient menées.

Association Pour l'Avenir de la Vallée de la Bourges  
et ses soutiens du Collectif les Ami.es de la Bourges.

\*Pour mémoire : ce projet est né de la vision des deux fondateurs de la congrégation en 1946.